

Durée
14 heures (2 journées)

Pré requis

- * Maîtriser la langue française,
- * Être médicalement apte aux travaux en hauteur.
- * L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.

Personnes concernées

Toute personne utilisant, vérifiant journalièrement et réceptionnant un échafaudage fixe/roulant.

Type de formation : Présentiel

Objectifs

- * Maîtriser les données d'entrées et de sorties de l'examen de réception des échafaudages fixes ou roulants
- * Acquérir les compétences liées à l'utilisation, à l'examen de l'état de conservation et à la réception des échafaudages fixes ou roulants
- * Savoir valider la réalisation effective de l'échafaudage selon l'expression des besoins
- * Être réactif en cas d'écart avec les préconisations

Durée de validité

Article R.4141-2 : « l'employeur informe les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont dispensés lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire »

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.

Moyens pédagogiques

- * Salle de formation équipée de tables, de chaises, d'un tableau, d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur,
- * Echafaudages pour la pratique,
- * Remise de document regroupant l'ensemble de la formation.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

1. Préambule

- * Présentation des objectifs de la formation.
- * Présentation du programme de la formation et de l'itinéraire pédagogique.

2. Le cadre réglementaire des examens d'adéquation et de l'état de conservation des échafaudages fixes ou roulants :

- * Le décret n°2004-924 du 1er septembre 2004, l'arrêté du 21 décembre 2004, la recommandation R408 de la CNAM du 10 juin 2004 et la recommandation R457 de la CNAM de mai 2011.
- * Les principes généraux de prévention.
- * Le processus de construction, vérification et utilisation des échafaudages.

3. La constitution d'un échafaudage fixe ou roulant :

- * Les différents types d'échafaudages
- * La composition de l'échafaudage.



- * La particularité des échafaudages roulants.

4. L'examen d'adéquation :

- * L'expression des besoins.
- * La notice du fabricant.
- * La note de calcul et le plan de montage.
- * L'examen d'adéquation général et au poste de travail.
- * Le transfert de garde et d'entretien.

5. L'examen de l'état de conservation :

- * L'examen quotidien (vérification journalière) et trimestriel.
- * Les 10 points de contrôle.
- * Les documents et la méthodologie validant l'état de conservation.
- * Rappel des bonnes pratiques lors de l'utilisation de l'échafaudage.
- * Réagir face à une situation dangereuse

6. La mise en service de l'échafaudage.

Le procès-verbal de réception, la pancarte validant la mise à disposition de l'échafaudage.

7. Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Théorie:

- * QCM le 1er jour (utilisation et vérification)

- * QCM le 2ème jour (adéquation)

⇒ QCM de 20 questions sans questions éliminatoires – Note mini 12/20

- * Correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.



Pratique:

- * Évaluation pratique des connaissances sur un échafaudage fixe (selon les annexes de la R408) :

⇒ Savoir se déplacer.

⇒ Mettre en pratique les connaissances acquises lors de la réalisation de la vérification et de la réception de l'échafaudage fixe.

⇒ Correction des mauvaises pratiques observées.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.